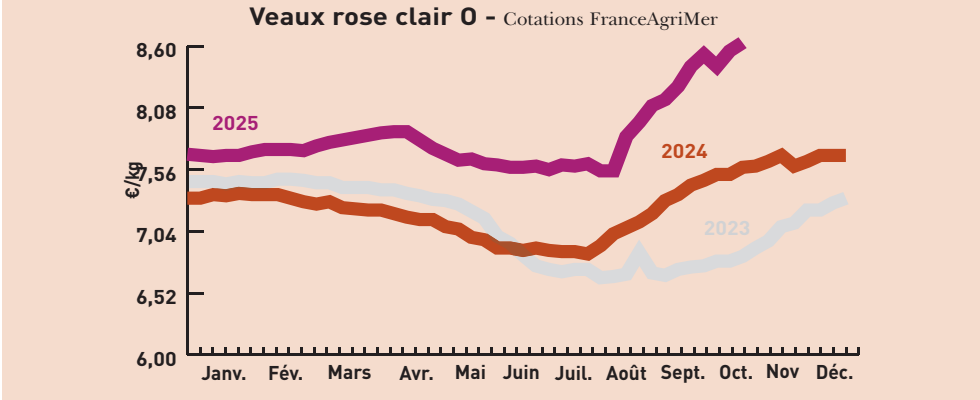


Veaux

Veaux de boucherie (kg net entrée abattoir)				
Cotations nationale FranceAgriMer du 27/10/25 au 02/11/25				
Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	-	-	-
U	-	10,09 €	8,08 €	-
R	-	8,96 €	7,91 €	-
0	-	8,63 €	7,57 €	-



Jeunes veaux (prix min-maxi en euros)				
Marchés régionaux du 15/09 au 23/09/25				
	Mâles croisement	Femelles croisement	Mâles Montbéliard	Mâles Laitiers
St Laurent-de-Chamousset (veau de. 10 j à 4 sem) <i>Supérieure/Elevage (min-max) (15/09)</i>			<i>Race mixte (+60 kg)</i> 580-625 €	<i>Croisé mixte</i> 830-990 €
Saint Étienne (veau 45-50 kg - Mixte) <i>(15/09)</i>	600-700 €	450-520 €	330-370 €	<i>(40-45 kg)</i> 230-270 €
Saint Étienne (veau 50-55 kg - Mixte)	720-860 €	520-620 €	400-460 €	290-310 €
Saint Étienne (Supérieur élevage)	820-930 €	620-690 €	470-600 €	310-400 €
Bourg-en-Bresse (veau 45-50 kg - engrais 0)	460-560 €	420-510 €	355-410 €	295-340 €

Caprins

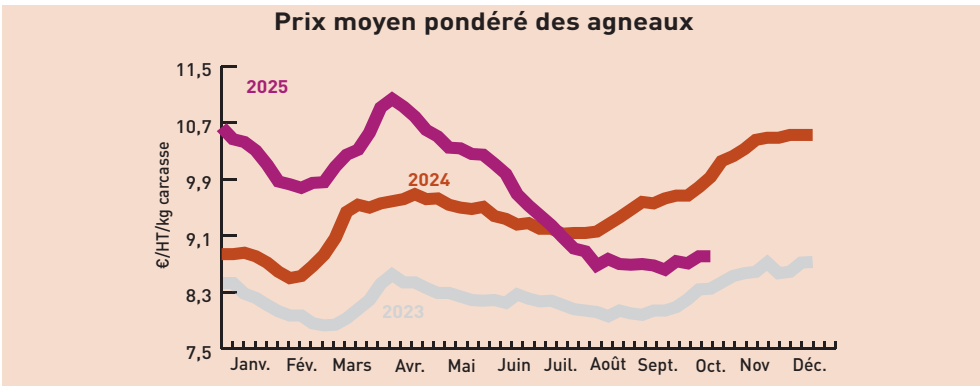
Chevreau vif (prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif) Cotations FranceAgriMer du 27/10 au 02/1/25				
Poids	Prix moyen	Variation		
		Valeurs	%	
8 à 11 kg	3,75	0,00	0,00	

Reconduction de la cotation.

Ovins

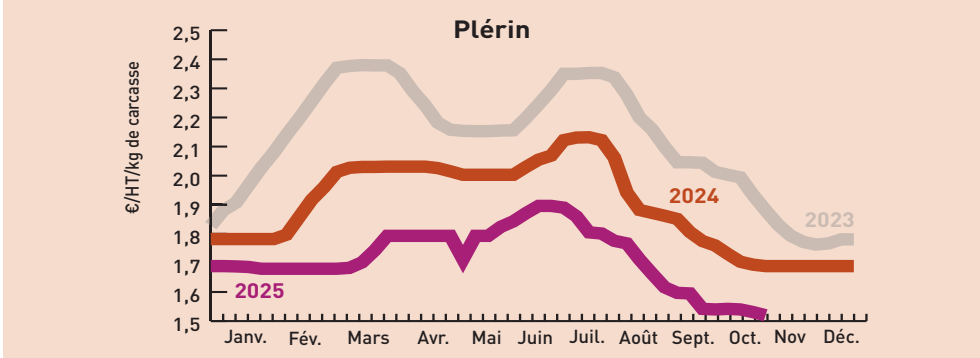
(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5 ^e quartier inclus) Cotations FranceAgriMer du 27/10/25 au 02/11/25				
Cat.	Poids	U	R	0
Couvert	13 -16 kg		9,54 €	9,33 €
Couvert	16 -19 kg	-	9,54 €	9,02 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	9,15 €	-

Prix moyens pondéré (entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5 ^e quartier inclus) Cotations FranceAgriMer du 27/10/25 au 02/11/25	
Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis
8,81 (=)	10,15 (=)



Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (3 012 porcs présentés) Cotations du 03/11/2025	
Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : 1,520 €	



Porcs abattus en Rhône-Alpes Cotations FranceAgriMer du 24/10 au 30/10/25	
1,82 € (-0,01) /carcasse euros	

Annonces légales

CHRONIQUE JURIDIQUE /

Que faire d’un véhicule qui ne peut plus rouler ?

Je suis propriétaire d’une vieille camionnette qui ne passera pas le contrôle technique. Cependant, elle peut intéresser quelqu’un pour les pièces. Puis-je la céder en mentionnant « véhicule non roulant » ?

Si la transaction concerne un véhicule de plus de 4 ans soumis à contrôle technique, il est interdit de le céder sans ce contrôle. En revanche, il est tout à fait possible de le vendre, si le PV mentionne qu’une contre-visite est nécessaire. En effet, dans ce cas, l’acheteur est informé des réparations à effectuer et il achète le véhicule en toute connaissance de cause.

Un véhicule soumis à contrôle technique et ne pouvant plus rouler ne peut être vendu à un particulier, même en pièces détachées (Arrêté du 9 février 2009). Vous ne pouvez le vendre qu’à un professionnel de l’automobile ou à une casse (centre VHU agréé). Ces professionnels sont en mesure d’assurer la destruction de véhicules non roulants, le recyclage et la dépollution des éléments nocifs, sans risque pour l’environnement et en toute sécurité.

Il n’est donc plus possible de céder à un particulier et de mentionner sur la carte grise « véhicule non roulant » ou « vente pour pièces ». ■

Marie-Christine Persol,
FDSEA de la Loire, Service juridique



SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Appel à candidatures

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime. La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d’attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu’elle possède ou qu’elle envisage d’acquérir :

AS 42 25 0181 01 : superficie totale : 52 a 45 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et Exploitation de + de 5 ans . Parcelleaire : BELLEGARDE-EN-FOREZ (52 a 45 ca) - ‘0114 CHEMDE BELLACHON’ : A-1948-1949 - ‘DOMAINE SALON’ : A-913-914. Zonage : A. Occupation : Libre

AS 42 25 0220 01 : superficie totale : 79 a 45 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcelleaire : NOAILLY (79 a 45 ca) - ‘BARABANDIERE’ : D-202. Zonage : A. Occupation : Libre

AS 42 25 0219 01 : superficie totale : 6 ha 60 a 75 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Exploitation de + de 5 ans . Parcelleaire : CHAVANAY (60 a 84 ca) - ‘LA ROCHE DE L ILE’ : AE-92-104. SAINT-PIERRE-DE-BŒUF (5 ha 99 a 91 ca) - ‘LA DAME’ : A-1593-1595-1596-1622-1623(J)-1623(K)-4425-4426 - ‘PLANTAUREE’ : A-2057-2075(A)-2075(B)-2077-2078 - ‘LA BASCULE’ : AA-35-36(A)-36(Z) - ‘CHARRETTON’ : AB-33-62-63-72-79-84-194-259(A)-259(B)-259(Z). Zonage : CHAVANAY : A - SAINT-PIERRE-DE-BŒUF : A, U, N. Occupation : Libre, à l’exception des parcelles louées, à savoir les parcelles cadastrées section AB n°79 à 84 et n°259 à Saint-Pierre-de-Bœuf, ainsi que la parcelle section AE n°104 à Chavanay.

AS 42 25 0216 01 : superficie totale : 36 ha 64 a 23 ca dont 2 ha 26 a 20 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcelleaire : BALBIGNY (13 ha 63 a 67 ca) - ‘AUX PLANTIES’ : C-561-563-564-575(J)-575(K)-2622(J)-2622(K)-2625(J)-2625(K)-2734-2736. NÉRONDE (2 ha 62 a 76 ca) - ‘DOMAINE CARRON’ : A-553ZB-22 - ‘LA GRANGE FROIDE’ : A-393. POUILLY-LÈS-FEURS (20 ha 37 a 80 ca) - ‘CHEZ MIGNARD’ : D-518-519-525-526-527-528. Zonage : BALBIGNY : A, N - NÉRONDE : N - POUILLY-LÈS-FEURS : A, N. Occupation : Occupée à l’exception des parcelles boisées sur NÉRONDE.

AS 42 25 0224 01 : superficie totale : 1 ha 08 a 95 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation . Parcelleaire : SAINT-HILAIRE-CUSSON-LA-VALMITTE (1 ha 08 a 95 ca) - ‘0015 CHE DE LA VERCHERE’ : A-974 - ‘LA CHANALE’ : A-973 - ‘LES GOUTTES’ : A-780-781. Zonage : A, N. Occupation : Libre

AS 42 25 0223 01 : superficie totale : 1 ha 19 a 32 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et dépendance . Parcelleaire : LENTIGNY (1 ha 19 a 32 ca) - ‘1823 RUE DES VERNES’ : B-170 - ‘CHATELUS’ : B-171(A)-171(B)-171(C)-171(D)-172. Zonage : A. Occupation : Libre

AS 42 25 0221 01 : superficie totale : 81 a 21 ca dont 59 a 45 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et Dépendance . Parcelleaire : PLANFOY (17 a 00 ca) - ‘LE PATISSIER’ : C-72-73-329-348-351. SAINT-ÉTIENNE (64 a 21 ca) - ‘CORBIERES’ : 1900A-1670 - ‘LE PATISSIER’ : 1900A-79. Zonage : PLANFOY : N - SAINT-ETIENNE : N. Occupation : Libre

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L’EGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du **22/11/2025** (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer <http://www.safer-aura.fr>, soit par mail à direction42@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 5 rue de la Télématique 42000 ST ETIENNE - Mail : direction42@safer-aura.fr.

Appel à candidatures

POUR LA LOCATION DE BIEN À VOCATION AGRICOLE
Article L 141-1, II, 4° du Code rural et de la pêche maritime (intermédiation locative)
La Safer Auvergne-Rhône-Alpes propose la **location** des biens fonciers ci-dessous désignés.

IL 42 25 0026 01 : superficie totale : 2 ha 24 a 10 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcelleaire : SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ (2 ha 24 a 10 ca) - ‘AUX GRELONS’ : C-154-155. Zonage : A. Occupation : Libre

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L’EGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du **22/11/2025** (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), par mail à direction42@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 5 rue de la Télématique 42000 ST ETIENNE - Mail : direction42@safer-aura.fr.

La totalité de la page
Foires et marchés
de cette semaine est à retrouver sur
paysansdelaloire.fr

Cession de fonds de commerce

Suivant acte reçu par Maître Thibault PENNANEAC'H, Notaire à MONTBRISON (Loire), le 17 octobre 2025, enregistré à ROANNE, référence 4204P04 2025 N 01049, a été cédé un fonds de commerce par :

La Société dénommée **GRIOTTE**, SASU, au capital de 7622,45 EUR €, dont le siège est à MONTBRISON (42600), 7, rue Saint Jean, identifiée au SIREN sous le N° 385194212 et immatriculée au RCS de SAINT-ETIENNE.

A la Société dénommée **MADEMOISELLE COLETTE**, SARL, dont le siège est à MONTBRISON (42600) 24 Quai de l'As-trée, identifiée au SIREN sous le N° 912658010 et immatriculée au RCS de SAINT-ETIENNE.

Un fonds de commerce de VENTE DE CADEAUX, LINGE DE MAISON, DECORATION DE LA MAISON, DECORATION FLO-RALE sis à MONTBRISON (42600), 7, Rue Saint-Jean lui appartenant, et pour lequel il est immatriculé au RCS de SAINT-ETIENNE, sous le numéro 397823782.

L'entrée en jouissance a eu lieu au jour de la signature, soit le 17 octobre 2025.

Prix : 80.000,00 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 78.000,00€ et aux éléments corporels pour 2.000,00€.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
 Le notaire.

SOCIETE CIVILE PARTICULIERE DU DOMAINE DE LA BATIE

S.C.I. au capital de 49 241,03 €
Siège social : Lieudit La Batie
SAINT CYR LES VIGNES (Loire)
R.C.S. : SAINT ETIENNE 315 869 529

Dissolution

Par A.G.E. du 25 août 2025 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 25 août 2025, et ont nommé comme liquidateur M. Richard ROMAGNY, demeurant à POMMIERS EN FOREZ (Loire), 900 Chemin de l'Ormaie, dont les fonctions de gérant ont pris fin, à l'effet d'effectuer toutes les opérations consécutives à la dissolution et à la liquidation de la société.

Le lieu où la correspondance doit être adressée est fixé au domicile du liquidateur, siège de la liquidation.

Dépôt légal : RCS SAINT ETIENNE.
 LE LIQUIDATEUR

SAS ENERGIE GRUEL

Constitution

Aux termes d'un acte SSP en date à GUMIERES (Loire), du 01/11/2025, a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : « SAS ENERGIE GRUEL ».
Forme : Société par actions simplifiée.
Siège social : 4 Allée des Bergeries - 42560 GUMIERES.

Objet : La production d'électricité photovoltaïque, la mise à disposition à titre gratuit ou onéreux de bâtiments à usage agricole, industriel, commercial ; Tous travaux agricoles comprenant notamment la préparation des sols, le traitement des cultures, la récolte des fourrages et des céréales, le stockage et la conservation, les travaux ruraux, le déneigement public et privé, le conseil technique dans le domaine agricole et d'élevage, le négoce de fourrages et produits agricoles ; Toutes prestations administratives.

Date de clôture de l'exercice social : 31 décembre.

Capital : 51.000 Euros.

Durée : 99 ans.

Transmission des actions : En cas de pluralité d'actionnaires, les actions de la société ne peuvent être cédées, y compris entre actionnaires, qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité des trois quarts des actions.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, dès lors que ses titres sont inscrits à un compte ouvert à son nom ; il a le droit de voter sauf disposition contraire prévue par le code de commerce.

Direction et administration de la société :
Président : M. Bastien CHASSAGNEUX : 4 Allée des Bergeries - 42560 GUMIERES.

Directeurs Généraux : M. Thierry CHAS-SAGNEUX : 1 Impasse du petit bois - 42560 GUMIERES, M. Joël CHASSAGNEUX : 2 Allée des Marronniers - 42560 BOISSET-SAINT-PIREST, M. Rémi LIOTIER : 240 Rue du Gareton - 42560 MARGERIE-CHANTA-GRET, M. Tanguy CHASSAGNEUX : 513 Rue de l'Ozon - 42560 BOISSET-SAINT-PIREST et M. Hugo CHASSAGNEUX : 2 Allée des Marronniers - 42560 BOISSET-SAINT-PIREST.

La société sera immatriculée au RCS de ST-ETIENNE (Loire).

PRIM'SAC

Transmission universelle de patrimoine

Aux termes d'une décision en date du 30 octobre 2025, la société « ETABLISSEMENTS ARBONA », S.A.S.U. au capital de 37 000 €- siège social : LA TALAUDIERE (Loire), 39 Rue Salvador Allende – R.C.S. : SAINT ETIENNE 564 501 351 a, en sa qualité d'actionnaire unique de la société « PRIM'SAC » S.A.S.U. au capital de 7 623 € - Siège social : LA TALAUDIERE (Loire), 39 Rue Salvador Allende, R.C.S. : SAINT ETIENNE 344 761 275, décidé, la dissolution anticipée de ladite société. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code Civil et de l'article 8, alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société "PRIM'SAC" peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication légale prévue - Ces oppositions doivent être présentées devant le tribunal de commerce de SAINT ETIENNE. Cette dissolution mettra fin aux fonctions de la société « AUDEO PART-NERS », Présidente.

Déclaration modificative et dépôt légal : RCS SAINT ETIENNE

GAEC DU BOIS DES ALOUETTES

Constitution

Suivant acte SSP en date du 01/11/2025, a été constitué le Groupement Agricole d'Exploitation en Commun GAEC DU BOIS DES ALOUETTES, agrée par Mme la Préfète de la Loire le 25 juin 2025 sous le n° 42 25 10 1826. Son siège social est situé : 1 Route du Bois des Alouettes - 42800 SAINT JO-SEPH.

Il sera immatriculé au GTC de SAINT ETIENNE.

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Dominique MAUBERT-DELAMORINIERE, Notaire Associé de la Société à Responsabilité Limitée "NOTAIRES SAINT JUST SAINT RAMBERT", titulaire d'un Office Notarial à SAINT JUST-SAINT RAMBERT (Loire), 1 Place de la République, CRPCEN 42056, le 29 octobre 2025, a été effectué un changement de régime matrimonial de la communauté au profit de la séparation de biens pure et simple.

ENTRE:
Monsieur Sébastien Grégory **THIBAUD**, commercial matériel médical, et Madame Oriane Marie **VELUT**, urbaniste, demeurant ensemble à LA FOUILLOUSE (42480) 2 allée de la Charmerais. Monsieur est né à SAINT-ETIENNE (42000) le 14 août 1976, Madame est née à ROANNE (42300) le 25 mars 1982. Mariés à la mairie de SAINT-GENEST-LERPT (42530) le 6 juin 2009 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers pouvant exister, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
 Le notaire.

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me DE ZAN, Notaire Associé à LA TALAUDIERE, 38 rue Victor HUGO, CRPCEN 42031, le 31 octobre 2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la COMMU-NAUTE UNIVERSELLE entre:

Mr Lucien Jean Marie **VILLARD**, retraité, et Mme Thérèse Marie Pierre **MOULARD**, retraitée, dt ensemble à MONTBRISON (42600) 7 impasse Vincent Van Gogh. Mr est né à SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE (69590) le 11 janvier 1958, Mme est née à SAINT-ETIENNE (42000) le 26 février 1960. Mariés à la mairie de SAINT-HEAND (42570) le 11 septembre 1982 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Tous deux de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
 Le notaire.

Par arrêté ministériel du 16 décembre 2024, le tarif annuel 2025 des annonces légales est calculé au caractère. Il est fixé à 0,187 euros HT le caractère pour le département de la Loire. Les avis de constitution, de liquidation, clôture de liquidation, procédures collectives, les logos et entêtes font l'objet d'une tarification au forfait. Ces tarifs ne peuvent faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D’OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 10/09/2000, Mme Jacqueline Louise **RIOU**, retraitée, divorcée de M. Mario José Antoine SIRVENT, dt à SAINT-CHAMOND (42400), 47 rue Charles de Gaulle, née à SAINT-ETIENNE (42000), le 27/07/1938, est décédée en son domicile le 22/06/2025.

A consenti un legs universel.

Suite à son décès dépôt de testament reçu par Me DE ZAN, Notaire à LA TALAUDIERE (Loire), le 31/10/2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire sus-nommé référence CRPCEN: 42031,dans le mois suivant la réception par le greffe du TJ de SAINT-ETIENNE du PV d'ouverture du testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

CUITCKLY

SASU en liquidation
Au capital de 500 euros
Siège social : 18, Rue André Raimbourg,
42800 TARTARAS
929 795 540 RCS ST ETIENNE

Clôture de liquidation

Aux termes d'une décision du 30/06/2025, l'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Grégory FIGUERES, demeurant 18, Rue André Raimbourg 42800 TARTARAS, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au GTC de ST ETIENNE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis
 Le Liquidateur

CENTRAUTO PLAINE

Société par actions simplifiée
au capital de 150 000 €
Siège social : 92 rue de l'Anzieux
BELLEGARDE EN FOREZ (Loire)
R.C.S. : SAINT ETIENNE 351 873 880

Modification

Par A.G.O.A. du 15 octobre 2025, l'assemblée générale de la société a pris acte de la fin du mandat de commissaire aux comptes suppléant de M. Christophe PER-RIER.

Inscription modificative et dépôt légal : R. C.S. : SAINT ETIENNE.

R.T.

S.A.R.L. au capital de 400 000 €
Siège social : 92 rue de l'Anzieux
BELLEGARDE EN FOREZ (Loire)
R.C.S. : SAINT ETIENNE 420 588 196

Modification

Par A.G.O.A. du 15 octobre 2025, l'assemblée générale de la société a pris acte de la fin du mandat de commissaire aux comptes suppléant de M. Christophe PER-RIER.

Inscription modificative et dépôt légal : R. C.S. : SAINT ETIENNE.

ELECTRICITE BRUEL PATRICK

S.A.R.L à associé unique
au capital de 25 000 €
Siège social : SAINT ETIENNE (Loire)
8 rue du Mont Mouchet
R.C.S. : SAINT ETIENNE 417 940 301

Transfert du siège social

Par décisions du 23 octobre 2025, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de SAINT ETIENNE (Loire) 8 rue Mont Mouchet à FIRMINY (Loire) 140T Boulevard Fayol – ZA Bas de la Côte, et ce avec effet au 23 octobre 2025 . L'avis antérieurement publié et les statuts sont modifiés en conséquence. Inscription modificative et dépôt légal : RCS SAINT ETIENNE

LA GERANCE,

SASU RASSEM

Rectificatif

Rectificatif à l'annonce parue le 31/10/2025, concernant la société **SASU RASSEM**

Il a lieu de lire: SASU RASSEM au lieu de RASSEM

SCI LES DEUX L FONCIER

S.C.I. au capital de 1 000 €
Siège social : SAINT-ETIENNE (Loire),
8 rue du Mont Mouchet
R.C.S. : SAINT ETIENNE 881 608 392

Modification

Par A.G.E. en date du 23 octobre 2025, les associés ont décidé de transférer son siège social à FIRMINY (Loire) 140T Boulevard Fayol ZA Bas de la Côte et ce avec effet au 23 octobre 2025. Inscription modificative et dépôt légal : R.C.S. ST ETIENNE.

LA GERANCE,

BELLEVUE

Avis de constitution

Par acte authentique reçu par Me SAU-RON-SAHUC, notaire à ST BONNET LES OULES, le 04/11/2025, une SCI dénommée **BELLEVUE** a été constituée.

Son siège social est sis à ST BONNET LES OULES (42330) 232 chemin du Montet et son capital social est de 204200 euros.

Objet social : Dans un premier temps, la détention des biens mobiliers et immobiliers qui lui seront apportés en nue-propriété et la gestion desdits biens dans la mesure compatible avec sa qualité de nue propriétaire. Après extinction de l'usufruit, la propriété et la gestion des biens qui lui ont été apportés et de tous biens mobiliers ou immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire de quelque manière que ce soit.

M. Joseph Marcel André BROSSE, dmt à ST BONNET LES OULES (42330) 232 chemin du Montet ayant la qualité de gérant et d'associé.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS DE ST ETIENNE.

Agrément pour toutes les cessions de parts sauf entre associés.

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D’OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 16 avril 2014, Madame Marie Brigitte **VALLA**, en son vivant retraitée, demeurant à SAINT-MARTIN-LA-SAUVETE (42260) 144 rue L'Aix. Née à MONTBRISON (42600), le 3 octobre 1943. Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale. Décédée à ROANNE (42300) (FRANCE), le 13 juin 2025.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Virginie VIAL, notaire associé de la société d'exercice libéral par actions simplifiée "Virginie VIAL et Emilie RIGNAUX, notaires associés", titulaire d'un office notarial à ROANNE, 3 bis rue Emile Noirot, le 9 octobre 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession: Maître Virginie VIAL, Notaire à ROANNE (Loire), référence CRPCEN: 42089, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de ROANNE (Loire) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

SCI USSEL TURGOT

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution de la société "SCI USSEL TURGOT"

S.C.I. au capital de 1 000 € (apports en numéraires)

Siège social : SAINT GALMIER (Loire) 30 avenue Jean Monnet, Le Clos Galley

Objet social : l'acquisition, la propriété, la location, la sous-location de tous immeubles ou tènements immobiliers, leur administration et leur exploitation par bail, bail à construction ou autrement

Durée : 99 ans

Gérant : M. David DESPINASSE demeurant à ST GALMIER (Loire), 21 Bd des Crêtes

R.C.S. ET DEPOT : SAINT ETIENNE
L'ASSOCIE FONDATEUR HABILITE

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Jean-Cyrille PICHON, Notaire Associé de la Société à Responsabilité Limitée dénommée «AN-DREZIEUX-BOUTHEON NOTAIRES», titulaire d'un Office Notarial à ANDREZIEUX-BOUTHEON (Loire), 15, place du Forez, CRPCEN 42095, le 31 octobre 2025 a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution au choix du survivant entre Monsieur Michel

MARTIN, gérant, né à SAINT-ETIENNE (42000) le 7 novembre 1965, et Madame Marie-Laure Claudine Adrienne **DES-GEORGES**, vendeuse, née à MONTBRISON (42600) le 6 mai 1968, demeurant ensemble à ANDREZIEUX-BOUTHEON (42160) Les Hirondelles, 8 Rue de la Loire, mariés à la mairie de ANDREZIEUX-BOUTHEON (42160) le 22 juin 1996 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
 Le notaire.